



LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN SÉANCE DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE DU 28 MARS 2022

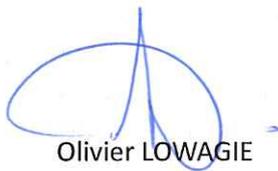
- Point 1. Régime disciplinaire – Audition et sanction.
- Point 2. Compte-rendu des dernières séances - Approbation.
- Point 3. Rapport trimestriel – Présentation et approbation.
- Point 4. Ordonnancement des mandats.
- Point 5. Ratification des bons de commande.
- Point 6. Prestations impayées - Exécution des contraintes.
- Point 7. Réclamations de factures – Prise de position.
- Point 8. Arrêt de la cour d'appel dans le cadre du dossier Seragri - Information.
- Point 9. Marché de financement des investissements - Approbation du règlement de consultation et des conditions de la mise en concurrence.
- Point 10. Répétition du marché de financement pour la construction de 3 nouvelles casernes - huitième nouvelle consultation.
- Point 66. Modification des conditions de consolidation d'une ouverture de crédit - Approbation de la proposition de gestion active de la dette de Belfius Banque SA.
- Point 11. Travaux de construction de 3 nouvelles casernes - Approbation des états d'avancement.
- Point 12. Audit sur l'organisation de la zone, le management, l'aspect psychosocial et la communication interne - Lancement du marché.
- Point 65. Solidarité avec l'Ukraine - Convoi humanitaire de la Zone de Secours Wallonie Picarde.
- Point 13. Service de courrier électronique professionnel et autres services - Adaptation du nombre et du prix des licences.
- Point 14. Location d'un logiciel de dessin - Renouvellement du contrat.
- Point 15. Location du logiciel 3P - Commande d'un deuxième utilisateur.
- Point 16. Acquisition de lits de camp et de sacs de couchage pour les centres d'accueil collectifs de la Wallonie Picarde - Approbation des conditions et du mode de passation.
- Point 17. Acquisition d'un véhicule de balisage via le marché conjoint interzones pour la fourniture et l'aménagement de véhicules de balisage – Prise d'acte de l'attribution.
- Point 18. Fourniture de consommables pour les ambulances - Approbation des conditions et du mode de passation
- Point 19. Fourniture de produits pharmaceutiques pour les ambulances - Approbation des conditions.
- Point 20. Procédure de recrutement d'un assistant administratif pour le service informatique - Constitution de la réserve.
- Point 21. Procédure de recrutement au grade de capitaine professionnel - Constitution de la réserve.
- Point 22. Admission au stage de recrutement au grade de capitaine professionnel.
- Point 23. Procédure de promotion au grade de sergent professionnel - Constitution de la réserve.
- Point 24. Procédure de promotion au grade de sergent volontaire - Constitution de la réserve.
- Point 25. Procédure de promotion au grade d'adjudant professionnel - Constitution de la réserve.
- Point 26. Procédure de promotion au grade d'adjudant volontaire - Constitution de la réserve.
- Point 27. Procédure de promotion au grade de lieutenant professionnel - Constitution de la réserve.
- Point 28. Procédure de professionnalisation au grade de lieutenant - Constitution de la réserve.
- Point 29. Engagement en contrat à durée déterminée d'un agent technicien en prévention de l'incendie.
- Point 30. Annulation de l'engagement d'un membre du personnel administratif agent technicien en prévention.
- Point 31. Annulation de l'engagement d'un membre du personnel administratif agent technicien en prévention.
- Point 32. Fin de stage de professionnalisation et nomination au grade de sapeur-pompier.
- Point 33. Fin de stage de professionnalisation et reprise de fonction de membre du personnel volontaire.
- Point 34. Cumul d'activités professionnelles.
- Point 35. Cumul d'activités professionnelles.

- Point 36. Cumul d'activités professionnelles.
 Point 37. Cumul d'activités professionnelles.
 Point 38. Promotion barémique d'un membre du personnel administratif.
 Point 39. Evolution barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
 Point 40. Allocation pour diplôme : MO-1.
 Point 41. Allocation pour diplôme : MO-1.
 Point 42. Réaffectation médicale d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
 Point 43. Fin de l'adaptation de l'horaire de travail d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
 Point 44. Fin de l'adaptation de l'horaire de travail d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
 Point 45. Fin de l'adaptation de l'horaire de travail d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
 Point 46. Congé pour interruption de carrière d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
 Point 47. Congé pour interruption de carrière d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
 Point 48. Congé parental pour un membre du personnel professionnel.
 Point 67. Report de congés de 2021 à 2022.
 Point 49. Report de congés de 2021 à 2022.
 Point 50. Report de congés de 2021 à 2022.
 Point 51. Report de congés de 2021 à 2022.
 Point 52. Mise en disponibilité pour maladie d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
 Point 53. Mise en disponibilité pour maladie d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
 Point 54. Mise en disponibilité pour maladie d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
 Point 55. Suspension de nomination d'un membre du personnel volontaire.
 Point 56. Suspension de nomination d'un membre du personnel volontaire.
 Point 57. Suspension de nomination d'un membre du personnel volontaire.
 Point 58. Suspension de nomination d'un membre du personnel volontaire.
 Point 59. Demande de poursuite de carrière d'un membre du personnel volontaire.
 Point 60. Démission volontaire d'un membre du personnel volontaire.
 Point 61. Démission honorable d'un membre du personnel volontaire.
 Point 62. Fin du contrat de remplacement d'un membre du personnel administratif.
 Point 63. Consolidation d'accidents du travail pour les incapacités de moins de 30 jours.
 Point 64. Consolidation d'accidents du travail suite aux décisions du service médical compétent.

Pour le collège de zone,



Céline VANDENBULCKE
Secrétaire de Zone



Olivier LOWAGIE
Commandant de Zone



Vincent PALERMO
Vice-Président de Zone

